

que fuit de tenemento dicti Gauthereti, justa carreriam de novo apertam, vocatam des Gautherets, ex vento. »

En 1552, les propriétaires des maisons qui bordaient la partie ouverte de la rue Gautheret, adressèrent plusieurs requêtes aux échevins de la ville, dans le but de faire prolonger cette nouvelle voie publique jusqu'à la rue de Terraille (aujourd'hui montée du Griffon). Le Consulat prit en considération leur réclamation et ordonna les mesures nécessaires pour y faire droit, dans les deux délibérations suivantes :

« Le mardy, cinquiesme jour davril mil cinq cens cinquante ung, avant Pasques (8), en l'hostel commung, apres midy.

« Jacques Fenoil, Francoys Salla, maistre Nycolas Dupre, Symphorien Buatier, Claude Boytier, Claude Benoit, Claude Platet, Claude Legourt.

..... « Apres que lesdits sieurs conseillers se sont transportez en la rue nouvellement faicte et ediffie en Terrailles, ou il ne reste que a faire ouvrir deux jardins, lung appartenant a la vefve feu Jehan Glatod, dict de Chasselay, et laultre à la vefve feu Jehan Gaspard et a Michel Palmentier, actendu que sest une grande decoration et embellissement de ladicte ville. A este ordonne inster et poursuyr envers Messieurs de la justice, tant du Roy que de Monseigneur l'arcevesque, avec les aultres voysins de ladicte rue, a ce que icelle rue soit ouverte pour le bien et prouffict et utillite de la chose publicque, et est enjoinct a maistre Jean de la Bessee, procureur general de ladicte ville, se joindre

(8) 1551 avant Pâques, correspond à l'année 1552.